

## Cahier de doléances du Tiers État de Sideville (Manche)

L'an 1789, le dimanche 1<sup>er</sup> jour de mars, après les vêpres, au son de la cloche, se sont assemblés le syndic et communs et habitants de la paroisse de Sideville, pour représenter à M. le lieutenant général du bailliage de Valognes leurs doléances particulières pour être jointes à celles des autres communautés. Ladite paroisse de Sideville est très peu étendue et d'un très mauvais sol, la plus grande taille de cette paroisse n'est composée que de familles pauvres et nombreuses, le Gouvernement venant tous les ans au secours de plusieurs à cette considération ; ladite paroisse surchargée d'impôts, d'autant plus que les paroisses voisines dépouillent et exploitent partie de la leur sans contribuer à la répartition des charges.

Ladite paroisse est divisée dans toute sa longueur par la rivière Divette, sur laquelle est assis le pont Saint-Ouen, ce pont seul servant de communication servant d'accès aux paroisses de la Hague et du Beaupinois pour les foires et marchés des deux cantons, et l'accès dudit pont allant de la chaussée de Cherbourg aux Pieux est totalement en ruine.

Cette pauvre paroisse est dans la plus grande impossibilité de fournir les fonds nécessaires à la reconstruction dudit pont et accession de la chaussée, dont Monseigneur l'intendant et l'assemblée provinciale ont reconnu la nécessité urgente, qui n'a été différée que par les changements d'administration ; pourquoi ladite communauté implore soulagement d'impôts et les secours du Gouvernement pour la reconstruction dudit pont et accession de la chaussée allant de Cherbourg aux Pieux.